

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 22/12/2014	Dossier complet le 22/12/2014	N° d'enregistrement F-082-14-C-0118

1. Intitulé du projet

MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A L'AMENAGEMENT PAYSAGER
ET DE DESSERTES DU COEUR DE STATION DU COL DE LA FAUCILLE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
RUBRIQUE 33.	→ TERRAIN SUPERIEUR A 5 HECTARES ET INFÉRIEUR A 10 HECTARES.
RUBRIQUE 40.	→ AMENAGEMENT D'UN PARKING SUR L'EMPRISE D'UN PARKING EXISTANT AU SEIN D'UNE COMMUNE N'AJANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

LE PROJET VISE À AMÉNAGER LE COL DE LA FAUCILLE À TRAVERS :

- DES SENTIERS PÉDAGOGIQUES (FAUNE/FLORE/GÉOLOGIE/PATRIMOINE).
- DES ESPACES D'INTERPRÉTATION PÉDAGOGIQUES.
- DES AIRES DE STATIONNEMENT PLUS COHÉRENTES ET INTÉGRÉES SUR LE PLAN PAYSAGER.
- DES VOIRIES RÉDUITES EN TAILLE

4.2 Objectifs du projet

- PROPOSER UN SITE MOINS IMPERMEABILISÉ.
- AMÉLIORER L'ASPECT PAYSAGER DU SITE.
- AUGMENTER L'ATTRACTIVITÉ EN PÉRIODE ESTIVALE.
- PROPOSER DES BOUCLES DE SENTIERS PÉDAGOGIQUES ACCESSIBLES À TOUTS LES HANDICAPÉS.
- AMÉLIORER LA GESTION DU STATIONNEMENT.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

LE PROJET SERA RÉALISÉ EN 3 TEMPS :

1. LES ABORDS DU PARKING CENTRAL ET LA VOIRIE PERMETTANT DE FAIRE LE TOUR DU SITE.

2. LE PARKING CENTRAL : LES DÉBLAIS, ET BRIS DE ROCHE, DE LA PHASE 1 PERMETTRONT DE REMBLAYER LE PARKING CENTRAL AFIN DE LE REHAUSSER.

LE PARKING DE GRAVIER AUJOURD'HUI À CIEL OUVERT DEVIENDRA ALORS UNE PRAIRIE MAÏGRE EN ÉTÉ / PARKING EN HIVER.

3. LE CŒUR DE STATION : LA CIRCULATION, LES REVÊTEMENTS ET LES ESPACES VERTS SERONT REPENSÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DU SITE.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- . LA CIRCULATION SE FERA PAR UNE BOUCLE À SENS UNIQUE.
- . LES PARKINGS SERONT INTÉGRÉS ET MAÎTRISÉS.
- . LES ESPACES EN GRAVIER LAISSERONT PLACE À UNE PRAIRIE PLUS NATURELLE.
- . LES BUTTES FORESTIÈRES SERONT EXPLOITÉES PROPREMENT EN TANT QUE SITES À VOCATION LUDIQUE ET PÉDAGOGIQUE (EX: LABYRINTHE POUR ENFANTS)
- . LE SITE PROPOSERA UN NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT SUFFISANT EN HIVER, ET RÉDUIT EN ÉTÉ AU PROFIT DU PAYSAGE.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER SOUMISE A AUTORISATION EXPRESSE DU MINISTRE CHARGE DES SITES APRES EXAMEN EN COMMISSION DEPARTEMENTALE NATURE ET PROTECTION DES SITES.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

PERMIS D'AMENAGER

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
SUPERFICIE (78 000 m ²)	78 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

COL DE LA FAUCILLE
01170 GEX

Coordonnées géographiques¹

Long. 6° 01' 04" 8E Lat. 46° 22' 03" 2N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

COMMUNE DE GEX
COMMUNE DE MIJOUX

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

TRAVAUX DE RÉ-AMÉNAGEMENT DE VOIRIE, DE PARKING.
CREATION DE QUATRE BELVÈDÈRES
CREATION DE SENTIERS DE PROMENADE PÉDAGOGIQUE

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

LES TERRAINS SONT EXPLOITÉS EN TANT QUE :

- VOIRIE (ENROBÉ)
- PARKING (GRAVIER, ENROBÉ)
- ESPACES TOURISTIQUES: STATION DE SKI, COMMERCE, ...

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GEX, approuvé le 17 janvier 2011.

- PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MÏTOUX, approuvé le 16 février 2012.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF DE TYPE II
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR DU HAUT-JURA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE (EN LIMITE DU PROJET)
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	UNE PARTIE DU PROJET SEULEMENT
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN BORDURE D'UN SITE NATURA 2000
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

QUELQUES ARBRES DEVRONT ÊTRE ABATTUS.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ECLAIRAGE PUBLIC EXISTANT MODIFIÉ DANS LE CADRE DU PROJET.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> RESPECT DE LA NORME</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>LA SURFACE IMPERMEABILISÉE N'EST PAS AUGMENTÉE PAR RAPPORT À L'EXISTANT.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

LE SITE EXISTANT EST PARTICULIÈREMENT ANTHROPIsé ET NE PEUT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN SITE "NATUREL".

LE PROJET EN TANT QUE TEL NE DÉGRADE DONC PAS UN SITE NATUREL QUI MÉRITERAIT UNE ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL.

SEULS LES BELVÉDÈRES QUI FONT FACE À LA VALLÉE DE LA VALSERINE PRENNENT PLACE SUR UN ESPACE ACTUELLEMENT EN PRAIRIE À VALEUR ÉCOLOGIQUE FAIBLE.

EN OUTRE LE PROJET POSSÈDE UN VOLET DE RE-VÉGÉTALISATION DES TALUS CRÉÉS ET UN PROJET INNOVANT DE PARKING VERT: EN LIEU ET PLACE DE L'ACTUEL PARKING EN GRANIER, À TRÈS FAIBLE VALEUR ENVIRONNEMENTALE, LE PROJET PROPOSE UN PARC EN PRAIRIE MAIGRE (FLEURS DE MONTAGNE, PRAIRIE BASSE, ...) EN ÉTÉ QUI CONSERVE SA FONCTION DE PARKING EN HIVER GRÂCE À UN DÉNEIGEMENT PROPRE À LA FRAISEUSE.

AU REGARD DE CES COMMENTAIRES NOUS NE PENSONS PAS QUE LE PROJET NÉCESSITE UNE ÉTUDE D'IMPACT, SACHANT QU'UN RELEVÉ FAUNE/FLORE A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>ANNEXE : DOCUMENT DE PRÉSENTATION POUR LA COMMISSION DES SITES</p> <p>↳ LES ANNEXES 2 et 3 DEMANDÉES EN SONT EXTRAIT</p> <p>↳ LE DOCUMENT PERMET DE BIEN COMPRENDRE LE PROJET ET SON INSERTION DANS L'ENVIRONNEMENT ACTUEL.</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à GEX

le 28 DECEMBRE 2014.

Signature

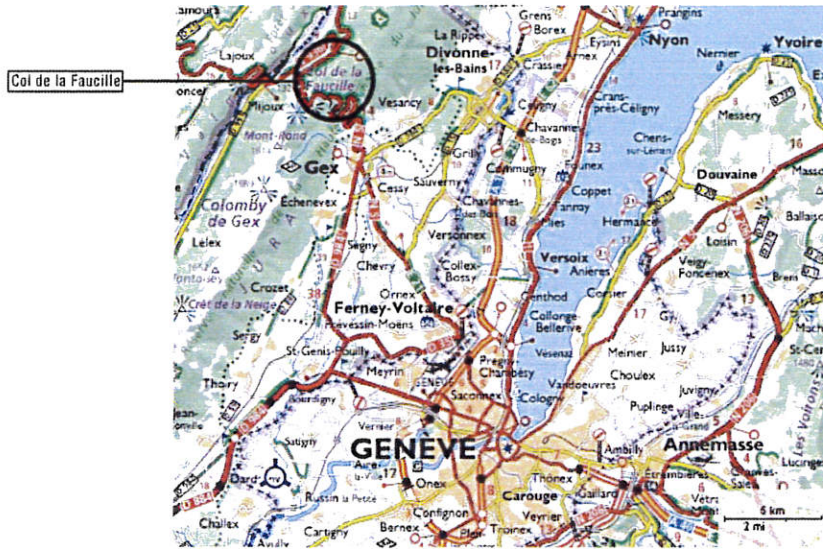
le Président,
Christophe BOUVIER



[Handwritten signature]

**ANNEXE 2 :
PLAN DE SITUATION**

PLAN DE SITUATION
Col de la Faucille



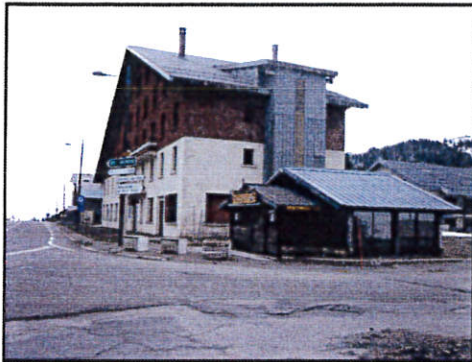
Situation géographique du col de la Faucille

La Route du col de la Faucille est un passage d'entrée obligatoire pour le Jura depuis le pays de Gex. Sur son versant Sud on trouve le pays de Gex et sur son versant Nord la vallée de la Valserine avec la ville de Mijoux. La route départementale dessert le site au niveau du col.

Plan de situation
Image GoogleMaps



ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES LOCALISÉES



ETAT DES LIEUX

Photos



MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS DU COL DE LA FAUCILLE

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Dossier de présentation

SOMMAIRE

Plan de Situation

Plan Masse

Parcelle cadastrales concernées

Exposé des motifs

Notice Payagère

Notice Architecturale

Notice Scénographique

Insertion paysagère du projet

Notice Paysagère

Diagnostic paysager

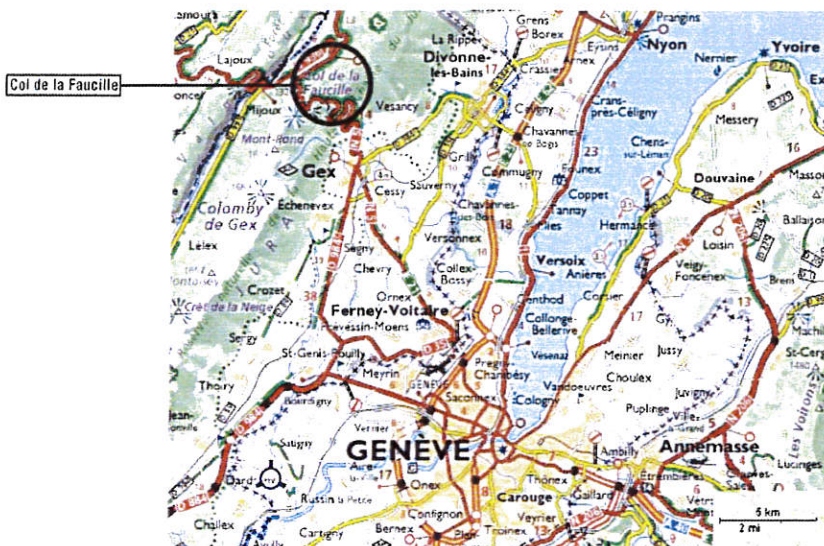
Etat des lieux

Etat projeté

Impact sur Faune&Flore

PLAN DE SITUATION
Col de la Faucille

DOSSIER DE PRESENTATION
COMMISSION DES SITES
19 Septembre 2014



Situation géographique du col de la Faucille

La Route du col de la Faucille est un passage d'entrée obligatoire pour le Jura depuis le pays de Gex. Sur son versant Sud on trouve le pays de Gex et sur son versant Nord la vallée de la Valsérine avec la ville de Mijoux. La route départementale dessert le site au niveau du col.

Plan de situation
Image GoogleMaps



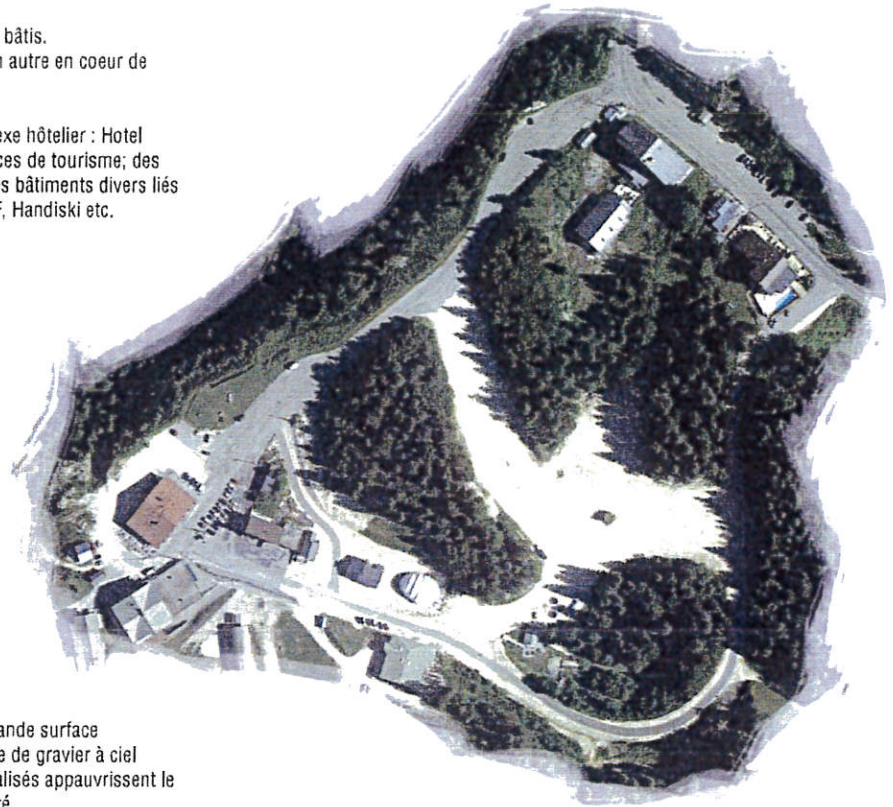
PLAN MASSE

Existant

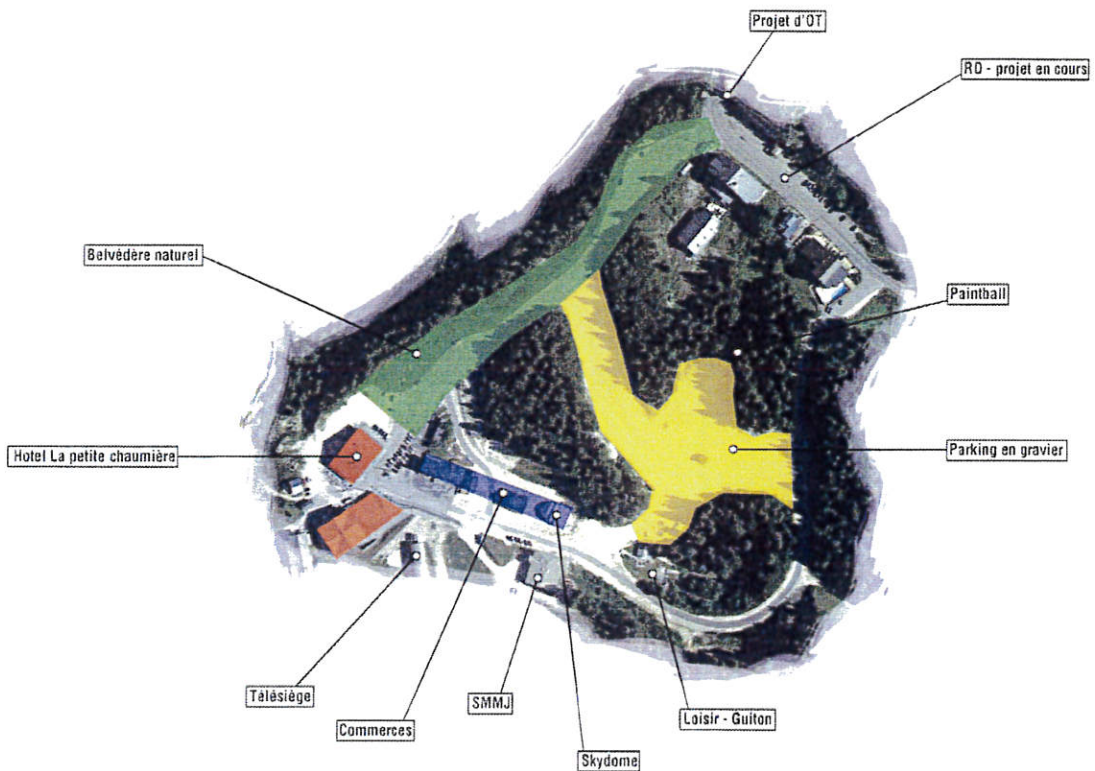
Plan de masse existant

Le site actuel est composé de deux pôles bâtis.
Un premier pôle au niveau de la RD et un autre en coeur de Station de ski.

Ce second pôle est constitué d'un complexe hôtelier : Hotel la petite chaumière ainsi que des résidences de tourisme; des bâtiments techniques pour le CRD etc; des bâtiments divers liés à l'activité hivernale : snack, location, ESF, Handiski etc.



Au niveau des circulations on note une grande surface «chaotique» d'enrobé ainsi qu'une carrière de gravier à ciel ouvert. Ces espaces anthropisés et minéralisés appauvrissent le site en terme de paysage ou de biodiversité.

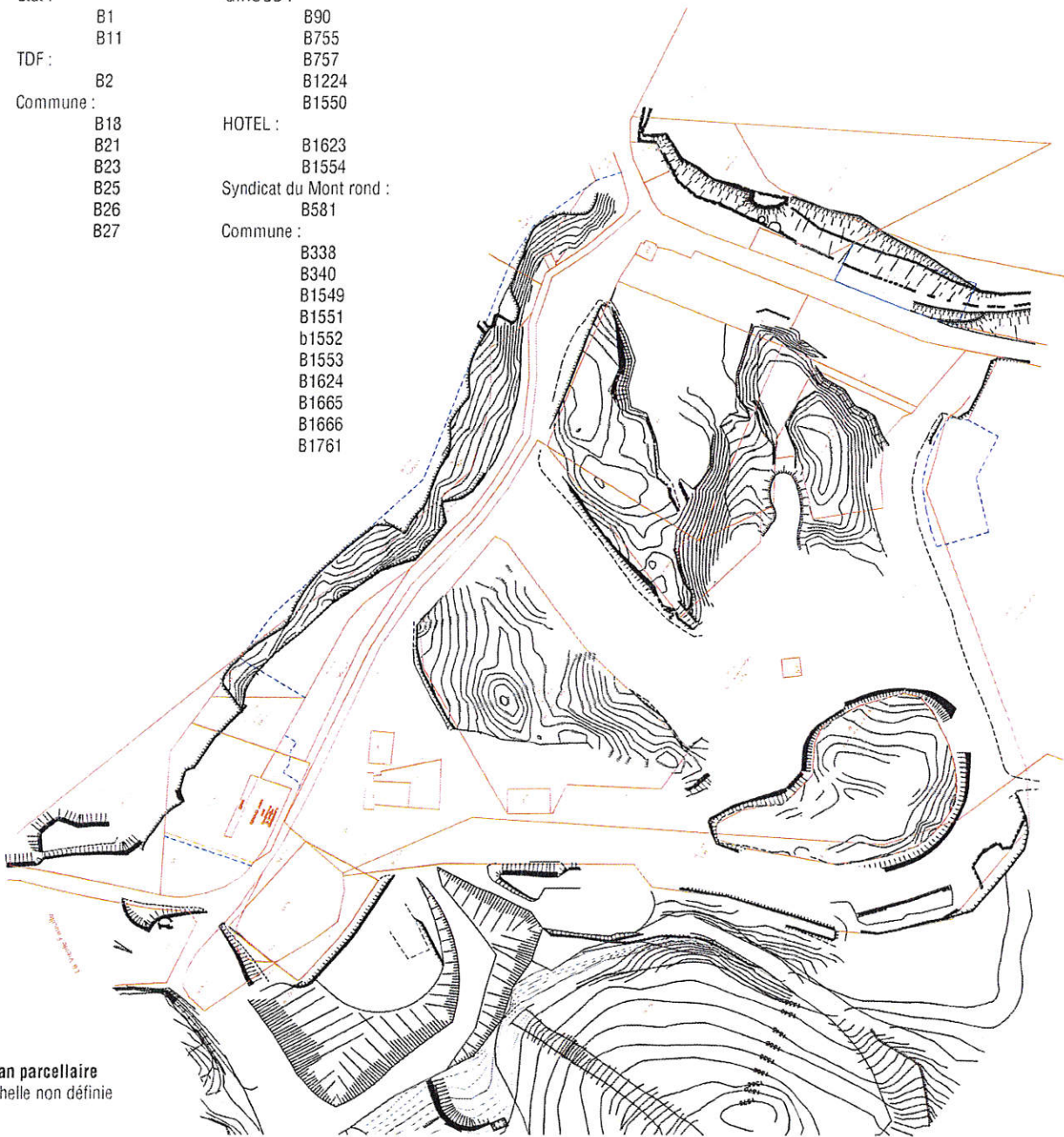


PLAN PARCELLAIRE
Col de la Faucille

DOSSIER DE PRESENTATION
COMMISSION DES SITES
19 Septembre 2014

Listes des parcelles concernées par le projet:

GEX	MIJOUX
Etat :	GIROUD :
B1	B90
B11	B755
TDF :	B757
B2	B1224
Commune :	B1550
B18	HOTEL :
B21	B1623
B23	B1554
B25	Syndicat du Mont rond :
B26	B581
B27	Commune :
	B338
	B340
	B1549
	B1551
	b1552
	B1553
	B1624
	B1665
	B1666
	B1761

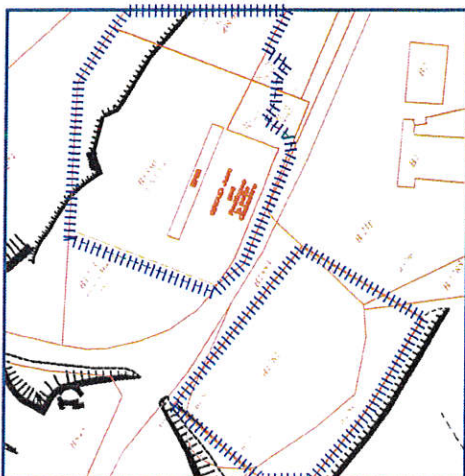


Plan parcellaire
Echelle non définie

Parcelle cadastrales

Le site appartient en grand partie à la commune de Gex.
La zone des belvédères donnant sur la vallée de la valserine appartient à la commune de Mijoux.
Seules les parcelles de l'encadré bleu appartiennent à une personne privée : en l'occurrence M. Giroud, propriétaire de l'hotel «La petite Chaumière».

Voir en Annexe le plan cadastral avec la limite d'intervention.



Zoom - parcelles Giroud
Echelle non définie



EXPOSE DES MOTIFS

Notices

Voir Annexe 1 : Notice de projet
Voir Annexe 2 : Notice Architecture
Voir Annexe 3 : Notice scénographique

Exposé des motifs

Trois notices sont proposées :

- Une notice de projet : décrivant l'ensemble du projet et les intentions paysagères
- Une notice architecturale : concernant le projet de requalification du centre bâti de la station
- Une notice scénographique : spécifiant les intentions de parcours pédagogiques faune/flore/géologie sur le site

INSERTION PAYSAGERE

Diagnostic paysager

DOSSIER DE PRESENTATION
COMMISSION DES SITES
19 Septembre 2014

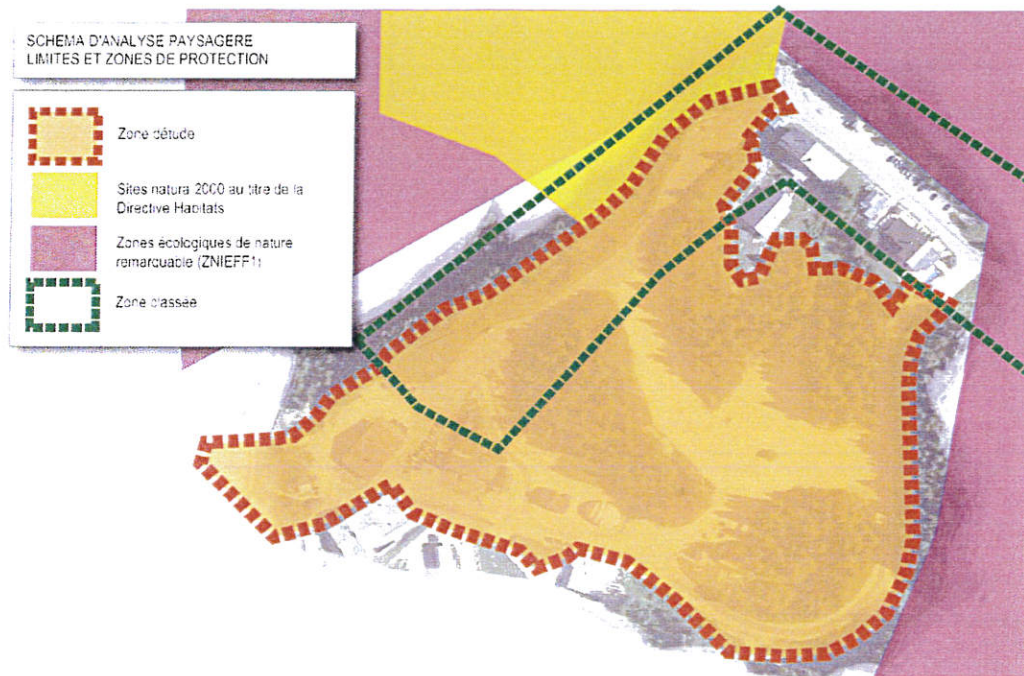
ANALYSE DU SITE

Limites et Zones de protection

Le site du Col de la Faucille est situé en plein cœur du parc naturel régional du Haut-Jura.

Il est recouvert par plusieurs espaces de protection dont une portion (jaune) en zone Natura 2000. Et il est bordé par une zone de type ZNIEFF1

On remarque ainsi notamment que seuls les bords du projets sont protégés sur un plan environnemental, mais les 3 espaces boisés au cœur du projet ne le sont pas.



ANALYSE DU SITE

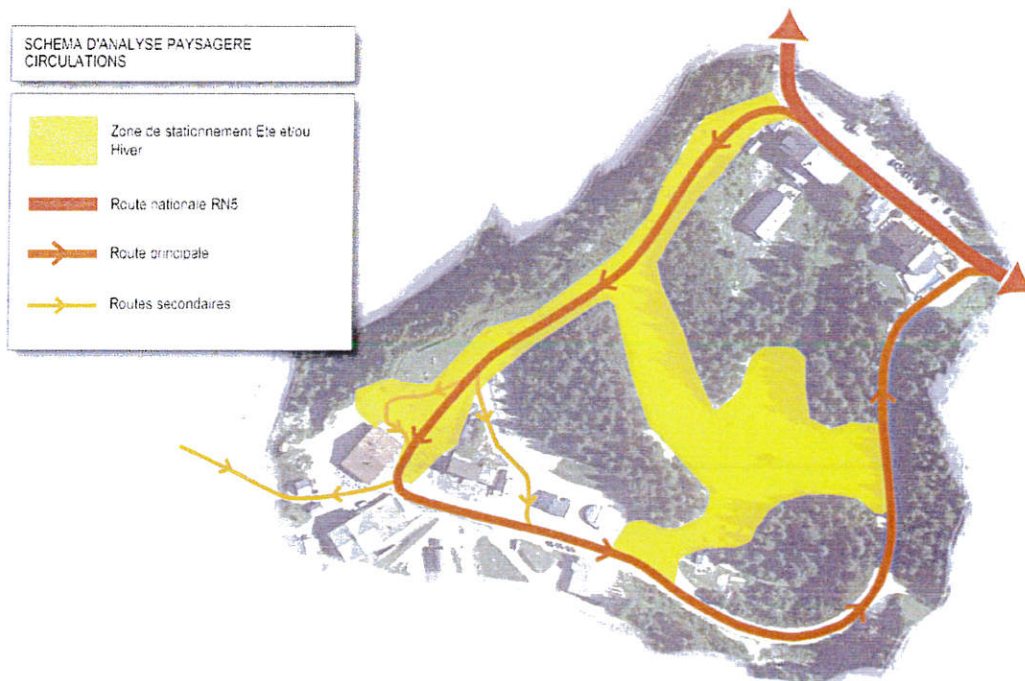
Circulations

Le site est principalement desservi par la RN 5, seule route nationale traversant le Jura du Sud au Nord.

L'accès à la station se fait ensuite par une route très large par endroit, le long de laquelle le stationnement n'est pas contrôlé ou limité.

A l'Ouest du projet on remarque une voie secondaire qui permet aux poids lourds de circuler et rejoindre l'axe principal.

On note également que la zone de parking s'étend au centre du projet (entre les merlons boisés), notamment en Hiver.



ANALYSE DU SITE

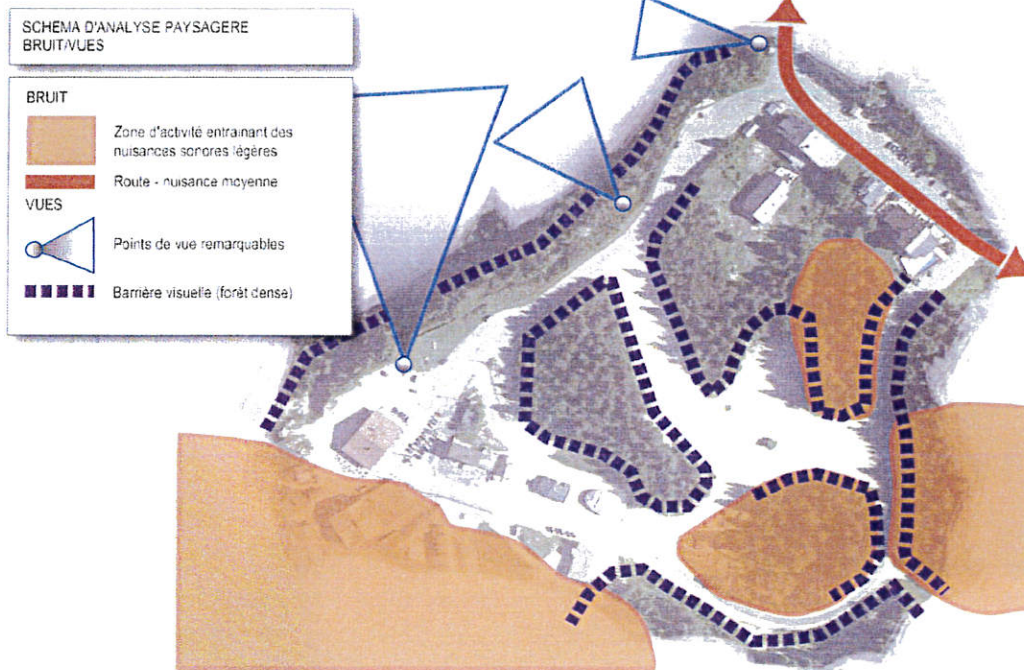
Bruits et Vues

Bruits:

Le site subit une pollution sonore ponctuelle dépendante de la saison. La route nationale génère un certain bruit mais qui est très vite arrêté par les bois environnants, et n'entraîne des nuisances que ponctuelles. De la même façon les activités (ski, mini-golf, paintball,...) génèrent une activité ponctuelle.

Vues:

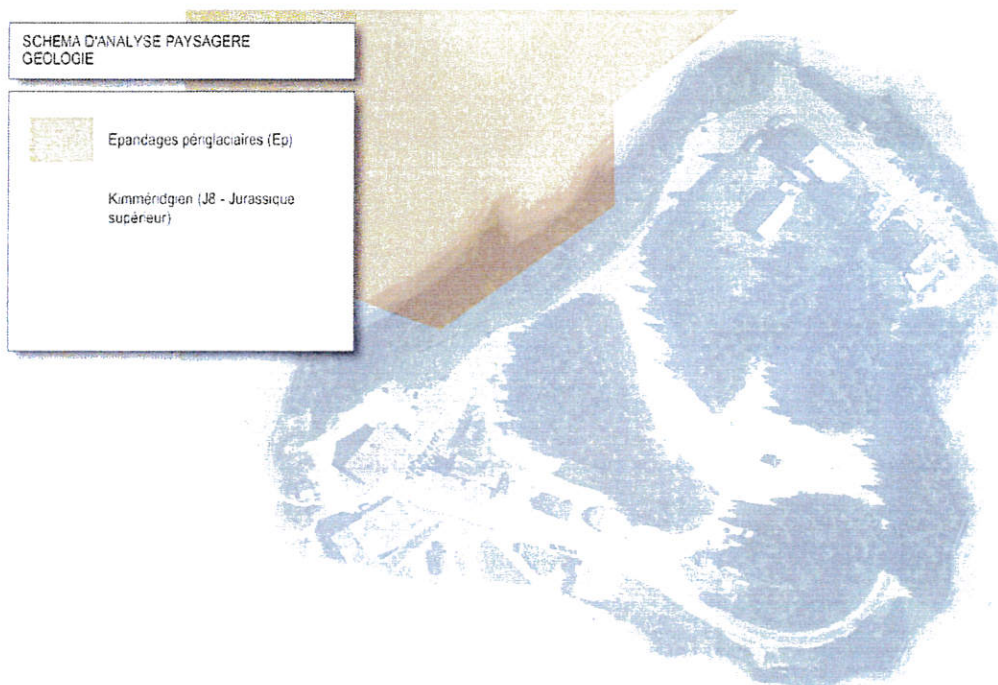
Les bois du site forment une barrière visuelle assez sombre et dense, laissant parfois quelques ouvertures sur la vallée en contrebas.



ANALYSE DU SITE

Géologie

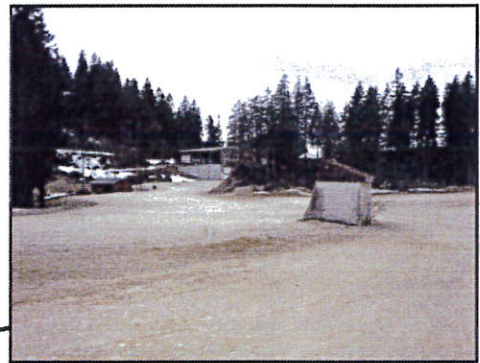
Le col de la Faucille repose sur un socle du Jurassique supérieur, avec prioritairement du schiste sur l'ensemble du site. La vallée en contrebas est composée d'épandages périglaciaires (Ep) que l'on ne retrouve que dans peu de sites alpins.





ETAT DES LIEUX

Photos



ETAT PROJETE
Plan / Coupes / Détails / Perspectives

DOSSIER DE PRESENTATION
COMMISSION DES SITES
19 Septembre 2014

Annexe 4 : Plan masse du projet

Annexe 5 : Coupes

ETAT PROJETE
Vues d'insertion du projet

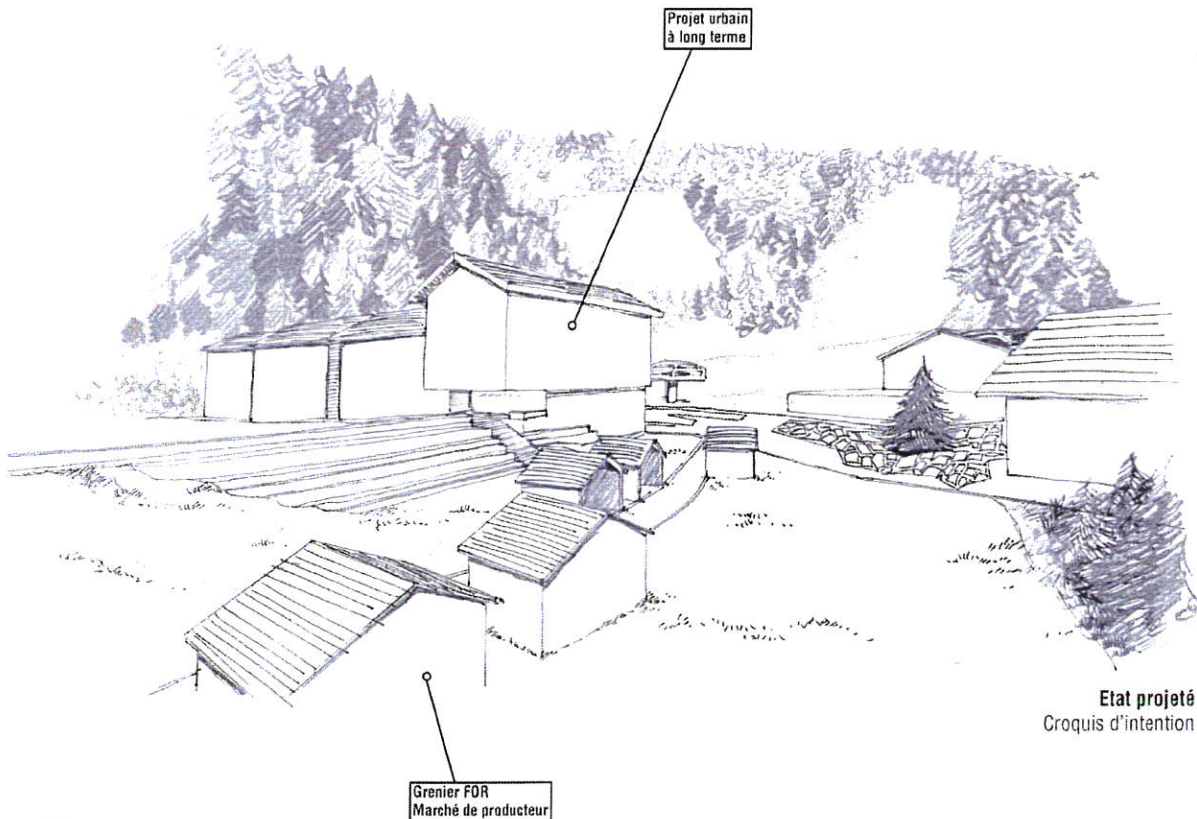


Photos

Vue de la station depuis les belvédères

Etat projeté

Le projet vise à proposer une «coulée verte» vers la station pour faire entrer la nature du site au coeur du bourg. Cette valorisation va dans le sens opposé à l'aménagement existant qui est un parking en enrobé. On crée ainsi une continuité verte au sein de la station et on propose un cheminement piéton mettant en valeur le patrimoine de la région, avec étales de petits producteurs locaux, gradines enherbées, etc.



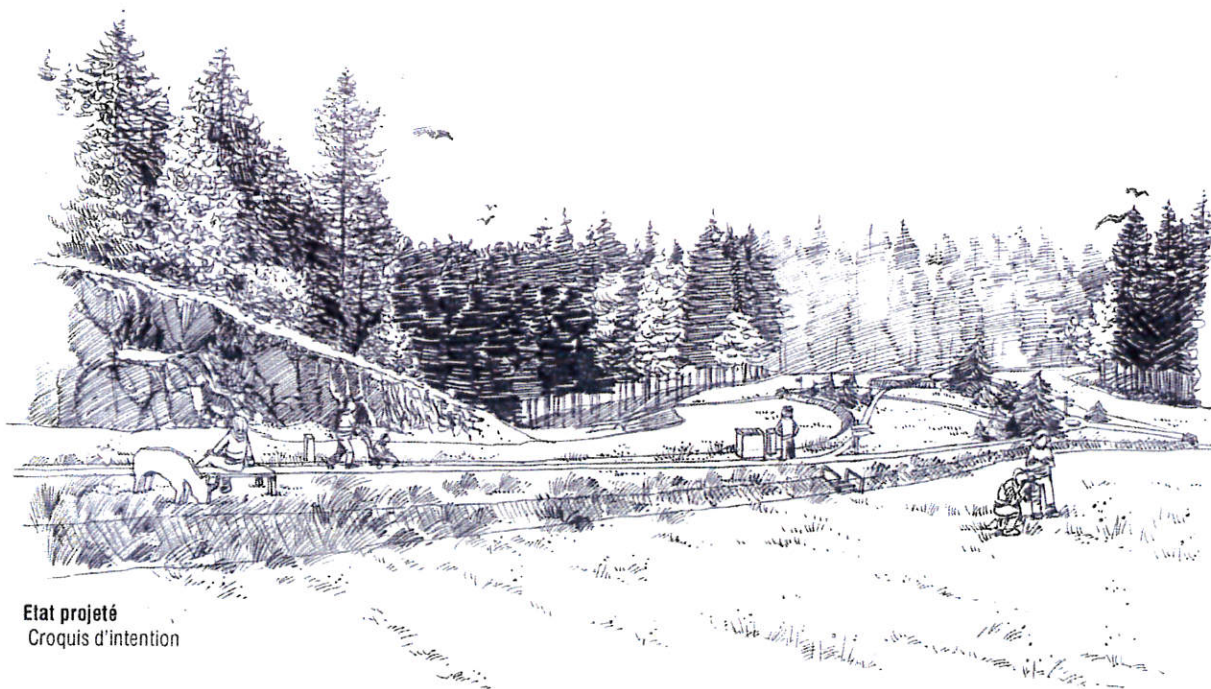


Photos
Vue du parking central gravier

Etat projeté

Le site existant est particulièrement minéralisé, notamment au niveau du parking central servant de parking principal en hiver. Ce dernier est actuellement une carrière de gravier à ciel ouvert. Le but du projet est de garder sa fonction de parking hivernal (avec la même contenance), mais de proposer une alternative en été où ce parking est beaucoup moins utilisé. Pour ce faire nous proposons une technique innovante de traitement du sol avec un mélange terre/pierre associé à des semences de prairie maigre.

Des terrassements seront réalisés pour augmenter la capacité et faciliter la gestion «blanche» du parking, en réduisant les pentes des profils. Sur la grave compactée existante ou en création (40cm estimé), on apportera 5cm de terre végétale et on concassera en 0/40mm sur 20cm d'épaisseur (soit 25% de terre). Après cylindrage on effectuera un hydroensemencement avec matrice de fibre de bois >150g/m², ainsi qu'un apport d'engrais organique stérile et de mycorhizes et un semis sur mesure de plantes alpines calcicoles adaptées aux prairies maigres. **Mélange proposé** : OH-ch Gravierflora Myko



Etat projeté
Croquis d'intention



Photo référence
Exemple de terre pierre végétalisé avec le mélange
OH-ch Gravierflora Myko

GESTION DES REVETEMENTS
Existants/Projets

Revetements existants

Le site est marqué par deux revêtements : le gravier (notamment sur la carrière centrale) et l'enrobé (très large sur l'entrée).

- Gravier : 20 300 m²
- Enrobé : 11 100 m²
- Parking vert : 0 m²

Revetements du projet

Le projet propose une requalification des revêtements avec une limitation de la largeur en enrobé, de nouveaux revêtements en résine imperméable, du gravier en frange de l'enrobé et un mélange terre/pierre sur l'espace central.

- Gravier : 3 600 m²
- Enrobé : 10 600 m² (avec le parking bus)
- Parking vert : 17 200 m²

GESTION DES BUTTES
Déblais/Remblais

Notice technique

En terme d'organisation ; l'entreprise va :

- faire venir sur le chantier un atelier de criblage mobile.
- Débroussailler / abattre les arbres dans les zones de terrassement.
- Décaper la terre végétale.
- Terrassement en déblais (utilisation du brise roche probable).
- Cribler les déblais (concassage).
- Terrassement en remblais.
- Nivelier les plateformes.
- Mise en place de terre végétale.
- Génie végétal ou enrobé selon les zones.

Les nivellements sont étudiés pour réduire au minimum les apports et les évacuations de matériaux.

GESTION DES BUTTES
Génie végétal

Une technique d'hydroseeding sera appliquée sur la plupart des buttes pour améliorer l'insertion paysagère des enrochements dans le projet.

Mélange Hydraulique type 3: passage de création sur MERLON

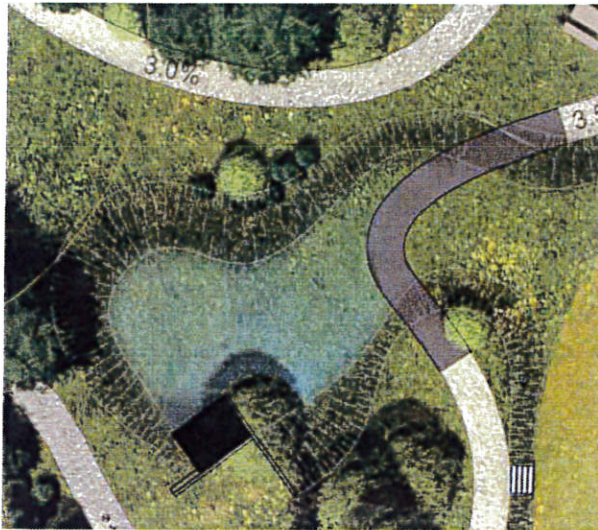
L'amendement organique devra être composé à 100% de matière végétale, exclusivement constitué de matières premières issues de l'agriculture : farine de soja, sucre, sirops, farine de graines de coton, oligo-éléments, vitamines, etc, et conforme aux règlements européens 2078/92 et 2381/94, permettant son utilisation dans le cadre d'une agriculture biologique et naturelle.

Toute matière première animale est exclue dans la composition de l'engrais organique.

- o Action sur le sol : Stimule l'activité microbienne; Augmente les réserves minérales; Favorise la libération d'éléments nutritifs sur le sol
- o Action sur la plante : Libération progressive des éléments nutritifs NPK Mg et Oligos éléments; Renforce la vigueur de la plante

ZONES HUMIDES

Creation et qualification



Zones humides

Des zones humides seront créées sur le site utilisant la fonte des neiges et le nivellement de terrain.

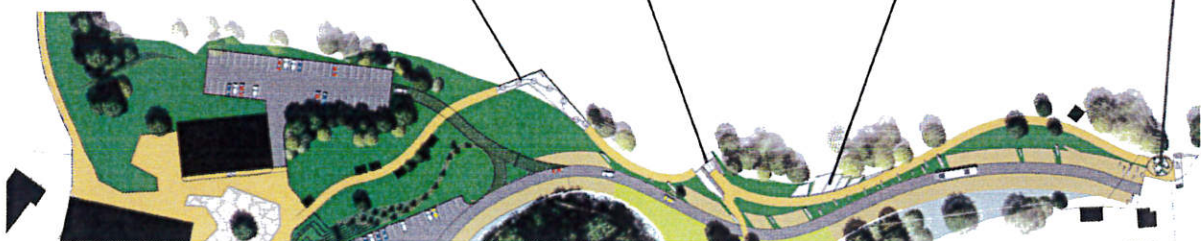
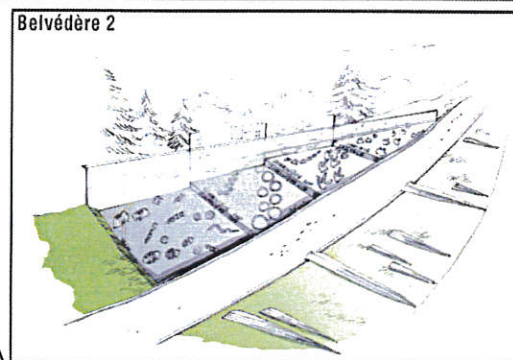
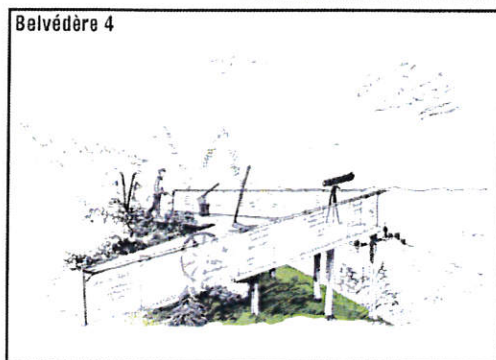
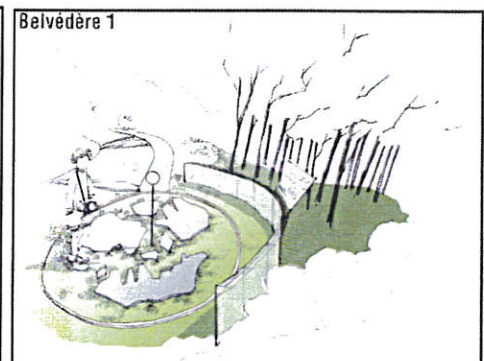
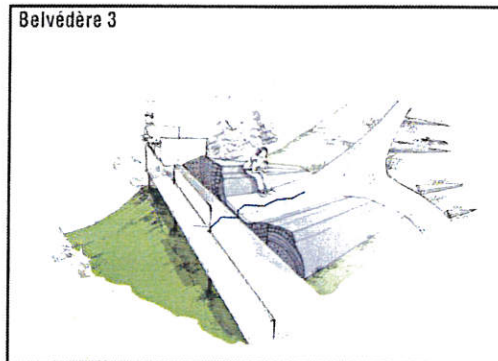
Elles accueilleront une faune et une flore riche et variée de type zone humide (ex: grenouilles). Des panneaux d'information serviront à communiquer et sensibiliser le public sur le sujet.

SENTIER DES BELVEDERES

Quatre plateformes géologiques

Plateformes géologiques

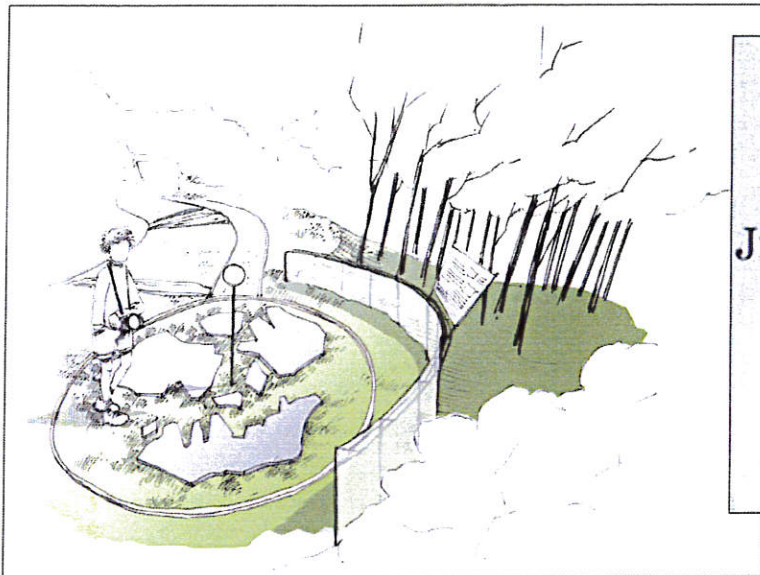
Un sentier des belvédères visera à témoigner de l'histoire géologique du Jura. Il proposera de comprendre à travers 4 plateformes comment s'est formé le paysage dans lequel le visiteur déambule. Le message sera pédagogique avec la volonté de créer des plateformes originales avec plusieurs degrés de lecture.



PLATEFORMES GEOLOGIQUES

Belvédère 1: La tectonique des plaques

DOSSIER DE PRESENTATION
COMMISSION DES SITES
19 Septembre 2014

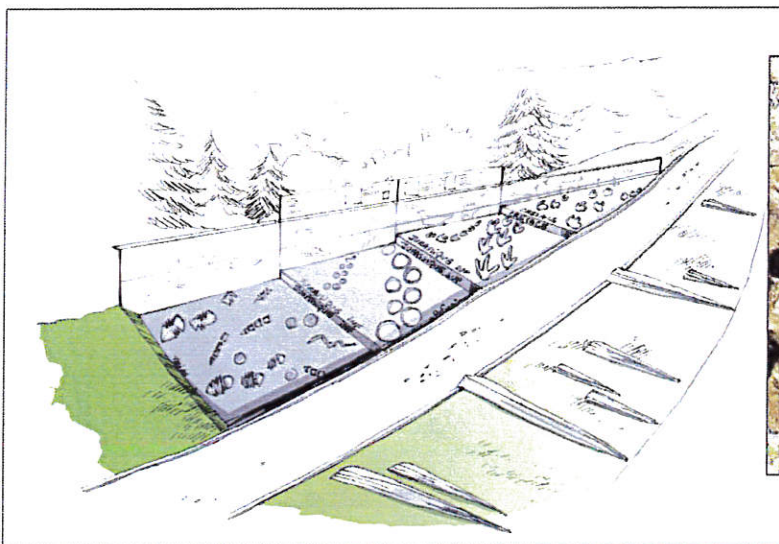


Belvédère 1 :

- 1ère plateforme du chemin
- lien entre les Alpes et le Jura
- vue sur le Mont blanc
- place du jura dans le temps (tropical, savane...)
- explication sur la tectonique des plaques
- ouverture de l'océan, fermeture, collision
- à l'échelle du globe

PLATEFORMES GEOLOGIQUES

Belvédère 2: La sédimentation

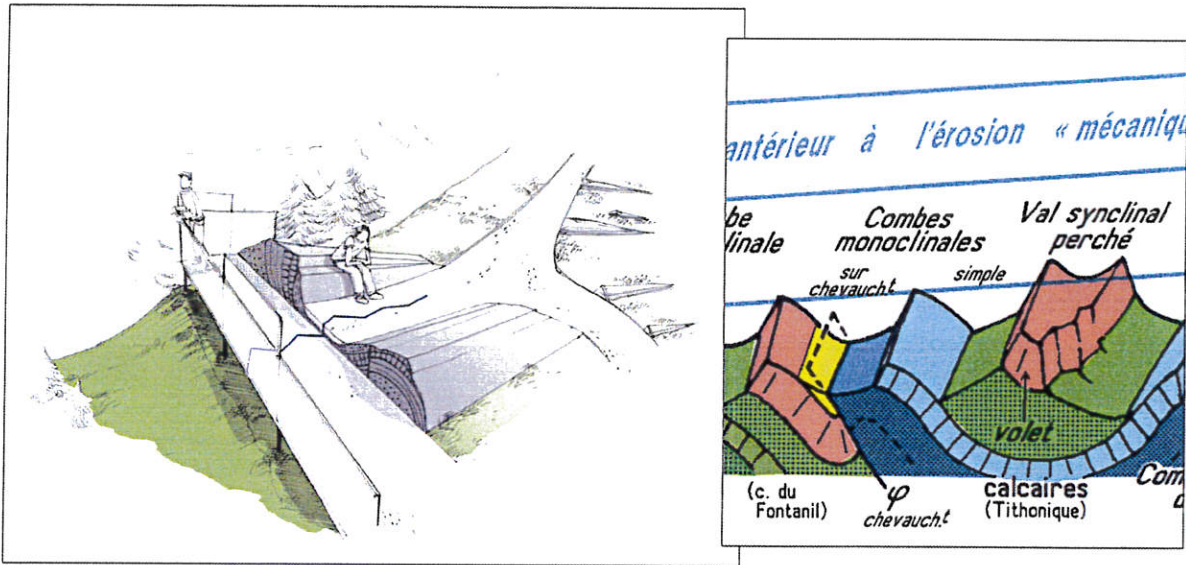


Belvédère 2 :

- 2ème plateforme du chemin
- la sédimentation
- les traces de dinosaures et les fossiles
- les paysages du jura à différentes époques (mer tropicale, lagune...)
- le retrait de la mer
- à l'échelle d'un continent

PLATEFORMES GEOLOGIQUES

Belvédère 3 : Le plissement du Jura et l'érosion

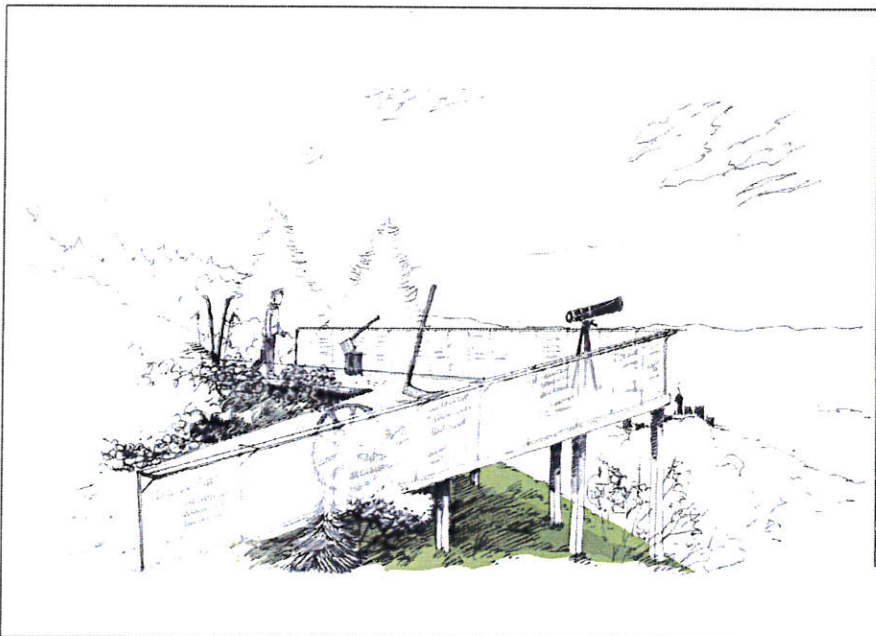


Belvédère 3 :

- 3ème plateforme du chemin
- le plissement des couches sédimentaires présentées dans le 2ème belvédère
- l'érosion de ces couches
- la coupe de la faucille et de la vallée de la valserine
- les pertes de la valserine
- à l'échelle d'une région

PLATEFORMES GEOLOGIQUES

Belvédère 4 : L'effet anthropique de l'homme



Belvédère 1 :

- 4ème plateforme du chemin
- modification du paysage par l'homme
- agriculture, pastoralisme
- urbanisation, gestion forestière
- différents outils pour des époques différentes
- frise chronologique sur garde-corps lunette avec photos historiques
- à l'échelle d'une vallée

IMPACT DU PROJET SUR FAUNE/FLORE

Notice environnementale / Relevé faune&flore

Notice environnementale

Le site du col de la Faucille, et donc la zone d'intervention, ne fait pas partie de la réserve naturelle et n'est pas concerné par une zone Natura 2000. Si sur le point réglementaire rien ne nous est alors imposé, nous tenons cependant à valoriser le patrimoine écologique du site.

Le secteur d'étude est à l'heure actuelle fortement anthropisé et minéralisé. Un anneau d'enrobé, par endroit particulièrement large, créé la boucle de circulation, et un parking en gravier prend place au coeur du site. Ces deux composantes contribuent à appauvrir le site en terme de faune et flore. Notre projet propose justement à l'inverse de valoriser le col de la Faucille en créant des revêtements riches, écologiquement parlant, comme ce mélange terre/pierre associé à dessemences de prairies maigres type Alpin.

Une intervention sur les talus est cependant prévue au programme avec parfois un déplacement non négligeable de matériaux. Les enrochements seront répartis sur le site au niveau du parking central afin d'adoucir les pentes. Des arbres devront être abattus sur ces talus, ainsi que ponctuellement au niveau des belvédères pour ouvrir la vue sur la vallée de la Valsérine. Les nouveaux talus créés seront végétalisés par Hydroseeding.

Pour éviter d'intervenir sur des zones à risque et de fragiliser les écosystèmes en place, un inventaire des espèces présentes ou supposés est en cours d'élaboration. Une première version pourra probablement être présentée à la commission des sites lors de la réunion (le relevé est en cours et ne peut pas être joint à ce document).

